

HELP

Par Karen65 Postée le 11/12/2022 09:10

Bonjour, Je me permet de vous écrire je ne sais plus quoi faire. Mon conjoint joue aux paris sportifs depuis que je le connais. Il ment, certaines fois me vole de l'argent , j'ai l'impression qu'il se victimise, à chaque fois c'est à moi de prendre la porte alors que le problème c'est lui et son addiction. Ses humeurs sont changeantes selon s'il gagne ou perd. Quelque fois il se rend compte de tout ça. Mais le plus souvent il est dans le déni. Il se compare aux autres joueurs; me dit que certain s'endette donc lui ça va puisqu'il a de l'argent pour jouer. Bref c'est invivable. Le sujet de discorde est toujours le même les paris et l'argent. Aidez moi.

Mise en ligne le 15/12/2022

Bonjour,

Nous sommes sensibles à votre souffrance et à votre sentiment d'impuissance face à la pratique de jeu de votre conjoint qui vous ment, se victimise et vous vole de l'argent.

Vous avez bien compris qu'il avait une addiction et que celle-ci avait tendance à prendre toute la place dans sa vie. En effet, une dépendance se caractérise par l'envie irrésistible et obsessionnelle de jouer qui va mettre la personne dans une telle tension qu'elle ne pourra être soulagée que lorsqu'elle se mettra à jouer.

Votre conjoint a peut-être adopté ce comportement de jeu excessif pour l'excitation que procure le jeu et les sensations intenses qui en découlent. Nous sommes bien conscients que ce comportement engendre des disputes dans votre couple.

Il n'est pas rare que le conflit et les disputes soient perçus comme des reproches ou un jugement. Comme le joueur a perdu le contrôle de son comportement, ces conflits peuvent conduire fréquemment à des sentiments de honte, de culpabilité qui peuvent à leur tour générer mal-être et nouvelles disputes et face à cela il va aller jouer pour ne pas y penser. Cela devient une spirale sans fin dans laquelle il peut se sentir piégé.

Si au cours d'une discussion apaisée votre conjoint parvient à exprimer sa difficulté à gérer cette pratique, la perte de contrôle et le besoin d'aide, il est important de savoir qu'il existe des Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) dans lesquels des professionnels (médecins, infirmiers, psychologues, travailleurs sociaux...) spécialisés sur la question de la dépendance proposent des consultations individuelles, confidentielles et gratuites. Votre mari pourrait y aborder ses difficultés et être aidé de manière bienveillante et non jugeante, s'il le souhaite.

Nous entendons votre besoin d'aide également, vivre auprès d'une personne dépendante au jeu peut générer du stress, de l'anxiété, un sentiment d'impuissance qui peuvent envahir votre vie au détriment de vos propres besoins. Pour ne pas vous épuiser, il est important que vous puissiez prendre soin de vous et de votre bien-être. Cela peut se faire en apprenant à fixer vos limites et ne pas subir ce qui vous paraît inacceptable et en prenant du temps pour vous, par exemple au travers d'activités que vous avez choisies et qui vous font plaisir.

Sachez aussi que les consultations en CSAPA sont aussi ouvertes à l'entourage. Vous pouvez y être aidée et soutenue indépendamment de ce que décidera votre conjoint. Vous pouvez prendre rendez-vous pour vous. Cela pourrait vous permettre de ne pas rester seule dans cette situation.

Nous ne connaissons pas votre ville de résidence, nous nous permettons de joindre à cette réponse une adresse de CSAPA référent jeu dans votre département ainsi qu'un lien vers la rubrique "adresses utiles" de notre site internet. A partir du moteur de recherche, vous pourrez y trouver le centre le plus proche de votre domicile. N'hésitez pas à les contacter pour des renseignements ou/et un rendez-vous.

Nous vous joignons également un lien vers une sélection d'articles issus de notre site internet au travers de la rubrique "le jeu et vos proches".

Par ailleurs si votre conjoint le souhaite, il peut demander une interdiction de jeux auprès de l'ANJ (Autorité Nationale des Jeux). Cette interdiction a pour conséquence d'interdire : l'entrée dans un casino ou un club de jeux, l'accession à un site de jeux en ligne agréé par l'ANJ (paris sportifs, paris hippiques et poker), l'accession aux jeux de la Française des Jeux et du PMU réalisés avec un compte joueur. Cette interdiction est valable pour une durée de 3 ans minimum et est reconductible tacitement si vous n'en demandez pas la levée.

Vous trouverez ci-après un lien vers le site de l'ANJ vous permettant de mettre en place cette interdiction si nécessaire.

Pour de l'écoute, des questions complémentaires ou du soutien, nos écoutants sont disponibles 7j/7 de 8h à 2h du matin par téléphone au 09 74 75 13 13 (appel anonyme et non surtaxé) ou par tchat de 14h à minuit depuis notre site internet.

Avec tout notre soutien,

Bien cordialement,

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUC

CSAPA - ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE 73

40 rue de la Concorde
73490 LA RAVOIRE

Tél : 04 79 96 09 33

Site web : addictions-france.org/

Secrétariat : Lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 Mercredi de 8h30 à 12h et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Accueil du public : Du lundi au vendredi de 9h à 17h30

Voir la fiche détaillée

En savoir plus :

- Adresses utiles du site Joueurs info service

Autres liens :

- le jeu et vos proches
- ANJ demande d'interdiction de jeu